



# Formation continue

Par Steeve Peterschein, ing  
Responsable du comité

## «ARC-FLASH» - COMPRENDRE ET PRÉVENIR

Introduction à l'implantation d'un programme complet de prévention en sécurité associé au risque de choc et d'arc électrique

**Formateur: M. Dany Carbonneau, spécialiste énergie / Groupe Génitique**

**Le mercredi 21 septembre 2011**

**Holiday Inn Saguenay, salle Jean Allard**

**8 h à midi**

**Coût: 250 \$ /pers. ingénieur et 300 \$ /pers. non-ingénieur (taxes comprises)**

### Objectifs

- ◆ Comprendre la nature des risques de choc et d'arc électrique;
- ◆ Connaître les normes CSA Z462 et NFPA 70E;
- ◆ Comprendre la portée d'une étude d'arc et de choc électrique;
- ◆ Comprendre l'impact de la mise en place de mesure et de méthode visant à prévenir et à diminuer l'exposition aux risques de choc et d'arc électrique;
- ◆ Connaître les étapes d'implantation d'un programme de prévention en sécurité associé au risque de choc et d'arc électrique.

### Contenu du cours

#### Risques associés à l'électricité

Les chocs électriques et les arcs électriques

#### Réglementation et normes

Les normes CSA Z462 et NFPA 70E et les modifications à venir

#### Objectif et méthodologie d'une étude de risque d'arc électrique

#### Mise en place de mesure et méthode application des recommandations d'une étude de risque d'arc électrique

#### Implantation d'un programme de prévention

La documentation, la formation et les audits

#### Participant :

Ce cours s'adresse aux ingénieurs, techniciens, directeurs, responsables de santé et sécurité et toute personne concernée de près ou de loin n'ayant pas ou peu de connaissances des risques de choc et d'arc électrique et désirant posséder les outils pour mieux comprendre la nature des risques et connaître les moyens visant à l'implantation d'un programme de prévention en la matière, principalement pour les immeubles commerciaux et industriels.

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, les activités de formation sont admissibles en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Pour en savoir plus, cliquez sur [www.formationcontinue.oiq.qc.ca](http://www.formationcontinue.oiq.qc.ca)

